

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2010

Présents :

MM. AZAÏS, RAPINAT, VADIC, GUILLON, FANNECHERE, DIAS, MARCHAND
Mmes DEFEMME, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, LEPORATI, AZAÏS, BORDERIE, BOURLION, PINEAU,
SALLANDROUZE, LEGROS, CANOVA.

Excusés ayant donné procuration :

Mme PISANI

M. SEBENNE

Absents excusés :

Mmes BILLEGA, OCCHIMINUTI, PETIT

MM. PALLIER, LE BIHAN

M. FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 25 février 2010, approuvé à l'unanimité.

1° COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2009 –
Rapporteur D. RAPINAT

COMMUNE 2009

Le Compte Administratif soumis à votre approbation laisse apparaître compte tenu des reports de l'exercice 2008 :

- un **excédent de la section de fonctionnement de 1 405 712.20 €**
- un **déficit de la section d'investissement de 1 887 766.71€**
- soit un **déficit global de clôture 2009 de 482 054.51 €**
- augmenté du solde positif des restes à réaliser de **574 599.70 €**
soit conduit à un **excédent global de 92 545.19 €**

I – Le fonctionnement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **5 264 911.40 €**, augmenté de l'excédent reporté 2008 de **564 115.62**, soit **5 829 027.02 €** et ont dans leur globalité, respecté les prévisions budgétaires.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **4 423 314.82 €** hors virement de 1 171 665 € à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à une écriture budgétaire.

II – L'investissement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **1 915 236.12 €**, auxquelles il faut ajouter le résultat affecté de 2008 de 1 314 680.49 €, soit un total de **3 229 916.61 €**

Les principales recettes concernent :

- un emprunt de 700 000 €
- le FCTVA – 489 666.63 €
- 178 656.16 € de subvention de la Région pour la passerelle, le Pont de la Terrade et les aménagements extérieurs du site PHILIPS
- 58 078.16 € de subvention du département pour le Pont de la Terrade, la passerelle, le chauffage du hall, et la réfection des courts de tennis.

- 57 670.70 € de participations diverses dont 15 000 € de la Fondation du Patrimoine et 14 171 € de dons pour la rénovation du Pont de la Terrade
- 146 794.30 € de DGE de l'Etat pour la passerelle, le quartier de La Terrade, la réfection des toitures de l'école Villeneuve, la mise aux normes du chauffage du hall.
- 158 660.76 € de dotation aux amortissements
- 32 695.70 € de participation pour voies et réseaux
- 92 713.91 € de subvention de la Drac pour le Pont de la Terrade, solde ZPPAUP et FNADT pour le Pôle Enfance.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **3 222 860.16 €** augmentées du déficit antérieur reporté de 1 894 823.16 €, soit **5 117 683.32 €**

Les postes budgétaires les plus importants :

- **Chapitre 16** – Remboursements d'emprunts 671 672.70 €

- **Chapitre 20** – **19 467.89 € dont**

- 6 936 € pour frais d'études ZPPAUP et site FOUGEROL
- 12 531.09 € de logiciels et licences informatiques pour l'urbanisme, les services techniques et la garderie.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 274 750.82 € dont**

- 2111- Acquisitions de terrains nus à la Seiglière « Les pareissiens » pour 9 670.85 €
- 21311 – Aménagement du hall d'entrée et de l'escalier de la mairie pour 53 597.21 €
- 21571 – Achat d'un véhicule d'occasion pour livraison de repas de la cantine 10 722 € et réfection du tracteur
- 2182 – Achat de deux véhicules Master et 4/4 pour 93 182.68 €
- 2183 – Matériel informatique divers services 9 984.49 € pour les écoles, le cimetière.

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 2 112 270.01 € dont**

- 2312 – Réfection de terrains de sport pour 17 437.68 €
- 2313 – Divers travaux de bâtiment site Passerelle – site PHILIPS pour 966 254.96 € dont 124 505.84 € de travaux en régie
- 2315 – Travaux de voirie – 1 1 273 265.51 € dont 20 182.30 € de travaux en régie.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

M. le Maire se félicite de la bonne exécution du budget, due à une juste prévision des dépenses et des recettes de la collectivité. Toutefois, une recette fiscale, la taxe additionnelle des droits de mutation, attendue à 55 000 € n'est réalisée qu'à 38 387.15 €. C'est la traduction de la baisse de l'activité économique de 2008, puisque l'importance de ce poste traduit le volume des transactions à titres onéreux sur le territoire (ventes d'immeubles, fonds de commerce, droits de bail) La baisse se répercute également au niveau du département qui perçoit une partie de cette taxe.

M. RAPINAT ajoute que la prévision tenait compte des rentrées de 2008 de 66 800 €, mais la crise économique qui engendre une baisse d'activités se traduit dans les recettes de 2009.

M. le Maire souligne le très fort niveau d'investissements supérieur de 1 300 000 € cette année, dont la traduction se voit dans les rues et les bâtiments publics, et qui a permis à la commune de bénéficier de fonds de compensation de TVA à hauteur de 489 666.43 € sur 2 années cumulées.

M. RAPINAT indique que si le plan de relance n'avait pas fonctionné, le FCTVA n'aurait été que de 180 512 €.

VOTE : MAJORITE ET 3 CONTRE (Mmes LEGROS, CANOVA, et M. SEBENNE)

ASSAINISSEMENT 2009

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de **80 801.48 €**
- un excédent de la section d'investissement de **579 365.53 €**
- qui compte tenu du solde négatif des restes à réaliser de **729 104.04 €** engendre un déficit d'investissement de 149 738.51 €
- Soit un **déficit global de clôture 2009 de 68 937.03 €**

I – Section d'exploitation

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 185 653.90 €, principalement composées de

- 107 301 € de participation de VEOLIA à la réhabilitation de la station d'épuration
- 15 845.28 € de redevance d'affermage due par VEOLIA
- 60 912.18 € de surtaxe communale sur le prix de l'eau reversé par VEOLIA.

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 104 852.42 € dont

- 42 798.44 € de remboursement d'intérêts d'emprunts
- 50 144.25 € de dotations aux amortissements et provisions de charges
- 7.622,00 € de remboursement à la Commune de charges de personnel.

II – Section d'investissement

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 853 412.19 € majorées de 188 088.35 € représentant l'excédent reporté de 2008, dont :

- 228 977.94 € de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la station d'épuration et la rénovation des réseaux de collecte
- 500 000 € d'emprunt auprès du Crédit Local de France
- 50 144.25 € de dotations aux amortissements et charges à répartir
- 36 426.14 € de FCTVA
- 37 863.86 € de reprise de l'excédent d'exploitation 2008 affecté à l'investissement.

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 462 135.01€ dont

- 338 006.46 € de travaux à la station d'épuration
- 50 422.76 € de travaux pour la réhabilitation des réseaux de collecte
- 72 110.35 € de remboursements d'emprunts

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

VOTE : MAJORITE ET 3 CONTRE (Mmes LEGROS, CANOVA, et M. SEBENNE)

EAU 2009

Le Compte Administratif pour le Service de l'Eau soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de **14 032.33 €**
- un excédent de la section d'investissement de **347 061.19 €**
- soit un **excédent global de clôture 2009 de 361 093.52 €**
- compte tenu des reports en recettes d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2008 et du solde positif de **88 376.24 € des restes à réaliser**

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 33 663.26 €, dont :

- 29 573.86 € de surtaxe communale sur l’eau reversée par VEOLIA
- 3 071.40 € de redevance de Tower Cast pour la location du site de la Chassagne.

L’excédent antérieur reporté de 33 349.73 € porte les recettes à 67 012.99 €

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 52 980.66 € dont

- 169.67 € d’intérêts d’emprunt,
- 45 188.99 € de dotations aux amortissements,
- et 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

II – Section d’investissement

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 47 091.13 € augmentées de l’excédent reporté de 2008 de 213 805.76 € soit 260 896.89 € dont :

- 45 188.99 € de dotations aux amortissements
- 1 902.14 € de FCTVA

Dépenses :

Elles s’élèvent à 2 211.94 € dont 1 193.94 € de remboursement d’emprunt.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

VOTE : MAJORITE ET 3 CONTRE (Mmes LEGROS, CANOVA, et M. SEBENNE)

REGIE DES TRANSPORTS 2009

Le Compte Administratif 2009 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation présente :

- un **déficit de la section d’exploitation de 2 644.53 €**
- un **excédent de la section d’investissement de 46 478.46 €**
- soit un **excédent global de clôture de 43 833.93 €**

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 171 543.35 € auxquelles s’ajoute l’excédent reporté de 2008 de 5 697.18 € soit 177 240.53 € dont :

- 11 678.46 € de participation des familles pour le ramassage scolaire,
- 75 838.43 € de subvention du Conseil Général,
- 84 000.00 € de subvention communale

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 179 885.06 € pour l’exercice constituées par :

- 62 943.52€ de charges à caractère général dont :
 - 19 074 75 € de frais d’entretien des cars de ramassage
 - 23 520.53 € de sous-traitance
 - 13 640.53 € de carburant

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s'élève à 98 545.12 €.

II – Section d'investissement

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 137 078.32 € dont :

- 107 686.31 € d'excédent antérieur reporté,
- 16 661.69 € de dotation aux amortissements
- 12 359.99 € de solde de subvention versée par la CAF pour l'achat d'un nouveau car (8 000 € versés en 2008)

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 90 599.86 € correspondant à :

- 72 153.72 € pour l'achat d'un car Volkswagen de 22 places
- 18 446.14 € de remboursement d'emprunt

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

VOTE : MAJORITE ET 3 CONTRE (Mmes LEGROS, CANOVA, et M. SEBENNE)

ZONE INDUSTRIELLE 2009

Le Compte Administratif pour le budget annexe de l'aménagement de la Zone Industrielle soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un **excédent de la section de fonctionnement de 9 766.82 €**
- un **déficit de la section d'investissement 9 329.86 €**
- soit un **excédent global de clôture 436.96 €**

Ces résultats tiennent compte des reports 2008.

I – FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 19 954.63 € dont :

- 19 901 € de subvention de la commune
- 53,63 € de gain de change,
- auxquelles s'ajoute l'excédent 2008 de 137,57 €

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 10 325.38 € de remboursement d'intérêts d'emprunt et d'ICNE rattachés.

II – INVESTISSEMENT

Recettes :

Il n'y a pas de recettes sur l'exercice, mais une reprise d'affection au compte 1068 pour 8 899.80 €, correspondant au déficit de la section d'investissement de l'année 2008 (figurant en dépenses) comblé par l'excédent de la section de fonctionnement de cette même année.

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent sur l'exercice à 9 329.86 € correspondant au remboursement d'emprunts. Comme il n'y a pas de recettes sur l'exercice, la section est déficitaire.

Il est précisé que le présent CA est conforme au compte de gestion présenté par Mme la comptable du Trésor.

M. le Maire indique que le conseil municipal vote le compte administratif de la ZI pour la dernière fois cette année puisque c'est la communauté de communes Aubusson-Felletin qui a la compétence économie depuis le 1^{er} janvier 2010 et doit, après transfert, voter le budget de la ZI

VOTE : MAJORITE ET 3 CONTRE (Mmes LEGROS, CANOVA, et M. SEBENNE)

2° DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Rapporteur D. RAPINAT

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'établit pour 2010 dans un contexte particulier pour notre Collectivité :

- le passage à la TPU au sein de la Communauté de Communes
- la suppression de la taxe professionnelle
- la profondeur et la complexité des répercussions de la crise économique aux plans mondial, national et local.

Si le passage à la TPU pour la Communauté de Communes est un facteur de progrès permettant de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée, la suppression de la Taxe Professionnelle est « un mauvais coup » qui porte atteinte au principe d'autonomie financière des communes.

D'autre part, les communes, comme les autres collectivités et groupement de collectivités, n'ont aucune visibilité du système de compensation de la T.P. au-delà de 2010.

LES PERSPECTIVES

Les recettes des collectivités, au travers des dotations versées par l'ETAT, sont tributaires de la progression du P.I.B. et du taux d'inflation.

En 2009, le P.I.B. a chuté de 2,9 % alors que l'inflation progressait de 0,7 %.

Pour 2010 :

Les prévisions de progression du P.I.B. reflètent l'incertitude économique et oscillent entre 0,2 et 1,2 %. Le taux d'inflation est prévu à 1,2 %.

Ces prévisions macro-économiques sont impactées par 2 facteurs :

- la consommation des ménages
- l'investissement des entreprises.

Les indicateurs montrent que la consommation privée stagnera au niveau de 2010 (0,6 %).

Les investissements qui ont enregistré une baisse de près de 8 % en 2009, demeureront négatifs en 2010.

TAUX D'INTERET :

Les taux d'intérêt sont historiquement bas. L'inflation prévue en 2010 ne devrait pas excéder 2 %. Si une modification des taux de la B.C.E. doit intervenir, ce sera dans le cours du 2^{ème} semestre.

Les finances de l'ETAT se sont dégradées sous le triple effet :

- baisse du P.I.B.
- coût du plan de relance
- compensation 2010 de la suppression de la T.P.

La tentation sera forte pour l'ETAT d'impliquer encore plus fortement les collectivités territoriales dans la résorption des déficits publics tout en maintenant les transferts de charges.

Les quelques chiffres qui nous ont été communiqués témoignent de cette tendance.

LES DOTATIONS

Dotation Globale de Fonctionnement :

L'enveloppe normée de D.G.F. n'est plus indexée sur le taux constaté de l'inflation, mais sur la moitié de celle-ci, soit 0,6 %.

Au sein de la D.G.F., la part garantie connaît un écrêtement de 3,5 % (après 2 % en 2009). Les sommes ainsi dégagées servent à financer tant la progression de la population nationale que celle de l'intercommunalité.

Ainsi pour 2010, la commune d'Aubusson perdrait environ :

- 25.000 € sur la dotation de base de la D.G.F.
- 8.000 € sur la part garantie de la D.G.F.

La Part Dotation Compensatrice qui transitera désormais par la Communauté de Communes ne nous est pas connue à ce jour.

Afin de permettre à l'enveloppe D.G.F. de progresser de 0,6 %, les fonds de compensation d'exonération jouent le rôle de variables d'ajustement.

Ainsi :

- le Fonds de Compensation de la réduction de la fraction imposable des recettes de T.P. et du Fonds de compensation pour le Foncier Non Bâti baisse de 2,3 %
- le Fonds de Compensation de la T.P. baisse de 5,7 %.

Les Dotations de Bourg Centre, nationale de péréquation et de solidarité rurale ne nous ont pas été communiquées.

Les bases locatives pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti progressent de 1,2 % (+ 2,5 % en 2009).

Ainsi, à taux constant, les produits de la fiscalité de la Commune ne progressent pas.

L'effet de ciseau constitué par une progression régulière des charges et une régression toute aussi constante des dotations et des produits de la Commune doit retenir toute notre attention.

En 2010, la Taxe Carbone entrera vraisemblablement en vigueur. Elle s'appliquera aux collectivités locales sur les consommations d'énergie fossile.

Les collectivités locales n'étant pas assujetties à l'impôt sur le revenu ; elles ne bénéficieront pas de compensations. L'assemblée communale en 2009 a voté le transfert de 50 % de recettes produites par la taxe communale d'électricité au Syndicat Départemental d'Electrification de la Creuse.

Enfin il est à noter que les droits de mutation perçus par la Commune d'Aubusson ont fortement décliné en 2009 et ne remonteront pas en 2010.

L'INVESTISSEMENT

Les dotations d'investissement sont indexées sur le taux prévisionnel de l'inflation : l'enveloppe relative aux Dotations Globales d'Equipement et de Dotation de Développement Rurale progressent de 1,2 %.

La commune d'Aubusson s'est engagée fortement dans le plan de relance : 2.900.000 € ont été investis en 2009, au bénéfice des entreprises locales. Les restes à réaliser s'élèvent au 1^{er} janvier 2010 à 1.500.000 euros.

La Commune entend poursuivre cet effort durant le présent exercice 2010, il est prévu d'engager les travaux relatifs à la 2^{ème} tranche de la MEFAA dont le coût s'élève à 2.100.000 € TTC. Le toit de la MEFAA doit être repris pour un coût de 360.000 € incluant la pose de panneaux photovoltaïques.

Il s'agit là d'un projet fortement financé au titre des énergies renouvelables, et qui propose un retour rapide sur investissement.

En 2010, démarreront les travaux d'extension de la Maison des Sports (500.000€). Cet investissement est indispensable au relogement des associations occupant actuellement le site Philips.

Il convient de souligner que ce volume de travaux effectués en 2009 a pu être réalisé avec un recours moindre à l'emprunt par rapport à la prévision.

Néanmoins, il paraît opportun pour 2010 d'inclure les investissements les plus conséquents dans une mise en place de comptabilité d'engagement (AP/CP)*

En ce qui concerne l'investissement des budgets annexes, le budget de l'assainissement relatif aux travaux de la STEP présente des restes à réaliser évalués à la somme de 1.480.000 €. Parallèlement en 2010, débiteront les travaux de réhabilitation du collecteur Creuse Beauze. Le budget prévisionnel fait apparaître un engagement de crédits évalué à 300.000 €.

**AP/CP : autorisation de programme/crédits de paiement*

M. RAPINAT indique qu'il a ajouté à la note du DOB une photocopie de l'analyse rétrospective et prospective des finances communales 2003-2008 et 2009 réalisée par DEXIA. Elle permet de visualiser la courbe croissante des investissements et celle descendante de la dette.

M. le Maire souligne que la 2^e tranche des travaux de la MEEFAA sera un investissement productif pour les finances de la commune ; le bâtiment coûtait de l'argent, après sa réfection la commune percevra les recettes des loyers des occupants et celles de la vente d'électricité à EDF. La commune va poursuivre les chantiers en cours, celui de la rue des Déportés arrive au traitement des surfaces. La conduite en fonte de l'eau potable a été remplacée (comme celle de la zone industrielle). Il se félicite de l'exemplarité du réseau et de la qualité de l'eau distribuée

M. AZAIS confirme l'amélioration, il n'y a plus de remontées négatives de la part des consommateurs. Il précise que rue des Déportés, le réseau a été mis en séparatif entre eaux de pluie et eaux usées, pour un meilleur fonctionnement de la station d'épuration

M. le Maire insiste sur les investissements qui resteront aussi soutenus en 2010 qu'en 2009, avec toutefois un recours à l'emprunt sans doute plus important. En 2010, la viabilisation des terrains de la Chassagne commencera par l'installation des réseaux. La commune connaîtra ensuite une période d'accalmie et avec l'accueil de population, elle devrait élargir ses bases et donc ses recettes.

Mme LEGROS note deux points positifs dans ces orientations : le montant des investissements prévus supérieurs aux années précédentes et la décision de programmes pluriannuels, modalité de gestion très intéressante qui permet un affichage de réalisation et un impact amorti sur les finances communales du fait de l'étalement des crédits de paiements sur plusieurs exercices. **Mme LEGROS** souligne également que la perspective de pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Maison de l'Emploi va dans le bon sens, et elle demande si les futurs locataires de la MEF sont toujours aussi nombreux qu'au départ du projet.

M. le Maire répond que tous les futurs occupants font parties du Groupement d'Intérêt Public créé pour gérer la MEF, et sont donc de fait déjà engagés. Il y aura en outre des espaces prévus pour la location sur de courtes durées, pour les entreprises locales qui pourront y tenir des visioconférences, et réaliser des télétransmissions, grâce à la proximité de ligne à haut débit. Les Chambres consulaires sont également intéressées pour des permanences.

Mme LEGROS estime que la viabilisation du quartier de La Chassagne c'est bien, la commune percevra des taxes complémentaires oui, le projet est ambitieux mais il faudra que les gens aient un travail. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises nouvelles et celles en place n'embauchent pas beaucoup.

Pour **J.L AZAIS**, la demande de logement existe, mais elle ne peut être actuellement satisfaite ; la réalisation du lotissement se fera par tranche.

Mme LEGROS s'étonne qu'il n'y ait pas d'action d'envergure de prévue après le classement de la tapisserie d'Aubusson au « patrimoine immatériel de l'UNESCO ». Cette inscription vaut pour une période de 5 ans qui peut ne pas être renouvelée si aucune action n'est menée.

M. le Maire rappelle qu'il a eu l'assurance du sous-préfet de la mise en place d'une signalétique appropriée sur la RN 145, par ailleurs l'Office du Tourisme travaille sur ce dossier, et des panneaux devraient être apposés aux entrées de la ville et sur la route 141.

Mme LEGROS n'est pas sûre que cela suffise, « donnez-nous des idées » répond le Maire.

Mme LEGROS revient sur les dotations qui ne sont pas précises, notamment au niveau des compensations de TP.

M. le Maire précise que la communauté de communes compensera les pertes de dotations. Une commission d'évaluation des charges va être prochainement constituée pour la répartition entre les communes. Le passage en TPU rapporte 200 000 € de bonification à l'EPCI. Il indique que ce matin une réunion animée par M. BOUYERON, des services fiscaux, s'est tenue à la mairie pour évoquer les perspectives budgétaires, mais rien n'est acquis pour 2011. Il faudra attendre les discussions de la LOLF (loi de finance) au Parlement à l'automne 2010 pour avoir une idée de ce que sera 2011. Il souligne l'inquiétude de l'ensemble des élus.

Mme LEGROS demande ce qui va remplacer la TP.

M. VACHON explique que c'est la Contribution Economique territoriale (CET) constituée d'une cotisation foncière et d'une cotisation sur la valeur ajoutée qui sera perçue à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. le Maire ajoute que les collectivités vont certes récupérer les taxes du département payées par les ménages (taxe d'habitation et foncier non bâti), mais, perdre avec le FNGIR (fonds national de garanti individuelle des ressources) qui compensera le manque de recettes des collectivités qui seraient pénalisées par la suppression de la TP. Ce système conduira les collectivités d'un département comme la Creuse, qui n'a pas de grandes entreprises, à faire payer les ménages creusois les exonérations accordées par l'Etat.

Mme LEGROS demande enfin si les impôts vont augmenter à Aubusson.

M. le Maire attend d'avoir communication de tous les éléments pour se prononcer.

Questions diverses

Mme LEGROS demande si le courrier de la Croix-Rouge est arrivé en mairie (elle en a une copie), M. le Maire répond qu'il ne l'a pas encore eu le temps de le lire, mais qu'il le fera dès que possible.

La séance est levée à 21 H 15.